



Décision : N° 54-2022

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 5 juillet 2022

SLOW

ID : 059-215903659-20220629-542022D-AU

Emetteur : Service Enfance/Petite Enfance

DECISION

Objet : Sortie pédagogique avec MUSVERRE (visite du musée et atelier monstre et croque les œuvres) pour l'accueil de loisirs Nelson Mandela.  
/Marché sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande Publique/2022-34

## LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

### EXPOSE :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération n°052/06/2021 du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leurs modifications ainsi que toute décision concernant la signature de conventions de groupements de commande entre la ville et d'autres collectivités, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**Considérant** que la ville de Louvroil a souhaité confier la sortie pédagogique MUSVERRE située 76 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 59216 SARS-POTERIES, par le biais d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique ;

**Considérant** l'offre De la sortie pédagogique au Musverre, il est donc proposé d'attribuer ce marché pour un montant de 120 € TTC.

**Considérant** que cette sortie est prévue pour 50 enfants de l'accueil de loisirs Nelson Mandela et se déroulera le 21/07/2022 au Musverre 76 rue du général de gaulle 59216 Sars-Poteries.

**Considérant** que cet achat fera l'objet d'un bon de commande.

### DECIDE :

- D'attribuer le présent marché pour effectuer la sortie pédagogique au Musverre située 76 rue du général de gaulle 59216 Sars-Poteries, qui se déroulera le 21 juillet 2022 au Musverre 76 rue du général de gaulle 59216 Sars-Poteries


Le montant de la prestation correspondante est fixé à 120€ TTC (soit 120€ pour 2h de prestation)

- De signer les pièces administratives correspondantes.

### PRECISE :

- Que Monsieur Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Que la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Louvroil au titre du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022  
Reçu en préfecture le 04/07/2022  
Affiché le   
ID : 059-215903659-20220629-542022D-AU

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

Fait à LOUVROIL, le 29 juin 2022

**Le Maire**  
**Giuseppe ASCONE**

